## Table des matières

Sommaire xi
Préface xiii
Avant-proposxvii
Principales abréviations1
INTRODUCTION5
PARTIE I. L'AMBIGUÏTÉ DU MODÈLE53
Titre 1. Le modèle des entreprises de marché57
Chapitre 1. Les fonctions des entreprises de marché61
Section 1. L'organisation des marchés réglementés62
I. La fonction normative

		1.	L'accès des membres du marché	.65
,		2.	L'admission des instruments financiers aux négociations	.67
	В.	Les	règles portant sur les négociations	
			Les souscriptions sur le marché primaire	
		1.	Les opérations réalisées sur le marché secondaire	
			a. Les opérations d'achat ou de vente d'instruments financiers	
			b. Les offres publiques	
TT	م آ	e for	octions de supervision	70
11.			mission de surveillance	
	11.	1.	L'étendue de la mission de surveillance.	
		2.	Le caractère collaboratif de la mission de surveillance	
	B.		pouvoir décisionnel	
	۵.	1.	Les décisions non répressives	
			a. Les décisions relatives à l'organisation du marché réglementé	
			a.1. La décision d'admission et de radiation des instruments financiers aux négociations	
			a.2. La décision d'admission et de retrait des membres du marché	
			b. Les décisions relatives aux négociations	
			b.1. Les décisions portant sur la surveillance des négociations	
			b.2. Les décisions modifiant les conditions de négociation	
		2	Les décisions répressives	
			a. Le contrôle des décisions répressives à l'aune du contrôle des sanctions contractuelles	
			b. Le contenu des décisions répressives	
			b.1. La sanction principale : l'exclusion du marché réglementé	
			b.2. La sanction pécuniaire	
			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
·	1.		4.1	~~
Co	nclu	sion	de la section 1	100
Section	on 2	. I	Cexploitation des marchés réglementés	102
Section	n 2 L'e	. I	Pexploitation des marchés réglementés	102
Section	n 2 L'e	. I xplo Les	C'exploitation des marchés réglementés	102 102 103
Section	n 2 L'e	. I xplo Les	C'exploitation des marchés réglementés : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	102 102 103 103
Section	n 2 L'e	. I xplo Les	Cexploitation des marchés réglementés	102 103 103
Section	n 2 L'e	. I xplo Les 1.	C'exploitation des marchés réglementés	102 103 103 103
Section	n 2 L'e	. I xplo Les 1.	C'exploitation des marchés réglementés	102 103 103 103 106 106
Section	n 2 L'e	. I xplo Les 1.	C'exploitation des marchés réglementés : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	102 103 103 103 106 108
Section	on 2 L'e A.	xplo Les 1.	C'exploitation des marchés réglementés	102 103 103 106 108 108
Section	on 2 L'e A.	Les Les Les	C'exploitation des marchés réglementés : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	102 103 103 106 108 108 111
Section	on 2 L'e A.	Les 1. Les 1.	C'exploitation des marchés réglementés : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	102 103 103 106 108 113
Section	on 2 L'e A.	Les 1. Les 1.	C'exploitation des marchés réglementés : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	102 103 103 106 108 113
Section I.	E A.	2. I xplo Les 1.	C'exploitation des marchés réglementés : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	102 103 103 106 108 108 111 113
Section I.	Don 2 L'e A. B.	xpio Les 1. 2. Les 1. 2.	Cexploitation des marchés réglementés : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	102 103 103 103 106 108 111 113 113 116
Section I.	Don 2 L'e A. B.	Les 1. 2. Les 1. 2. xplo Les	Cexploitation des marchés réglementés : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	102 103 103 106 108 111 113 116 118
Section I.	Don 2 L'e A. B.	Les 1. Les 1. 2. Les 1. 2. xplo Les 1.	Cexploitation des marchés réglementés : 1  itation directe des marchés réglementés : 1  contrats portant sur l'accès au marché des membres : 1  Les contrats permettant l'accès aux négociations : 1  a. L'accès direct par le contrat d'admission : 1  b. L'accès indirect par le contrat de sponsoring : 1  Le contrat de tenue de marché : 1  a. Le rôle majeur de la liquidité sur le marché : 1  b. Le contrat d'apport de liquidité sur le marché : 1  contrats portant sur la cotation des instruments financiers : 1  Le contrat de cotation : 1  Le contrat de liquidité : 1  itation indirecte des marchés réglementés : 1  activités réglementées : 1	102 103 103 106 108 113 113 116 118 118
Section I.	Don 2 L'e A. B.	Les 1. Les 1. 2. Les 1. 2. xplo Les 1.	Cexploitation des marchés réglementés : 1 itation directe des marchés réglementés : 1 contrats portant sur l'accès au marché des membres : 1 Les contrats permettant l'accès aux négociations : 1 a. L'accès direct par le contrat d'admission : 1 b. L'accès indirect par le contrat de sponsoring : 1 Le contrat de tenue de marché : 1 a. Le rôle majeur de la liquidité sur le marché : 1 b. Le contrat d'apport de liquidité sur le marché : 1 contrats portant sur la cotation des instruments financiers : 1 Le contrat de cotation : 1 Le contrat de liquidité : 1 itation indirecte des marchés réglementés : 1 activités réglementées : 1 Les activités interdites : 1	102 103 103 106 108 113 113 116 118 118 119 20
Section I.	Don 2 L'e A. B.	Les 1. Les 1. 2. Les 1. 2. xplo Les 1.	Cexploitation des marchés réglementés : 1 itation directe des marchés réglementés : 1 contrats portant sur l'accès au marché des membres : 1 Les contrats permettant l'accès aux négociations : 1 a. L'accès direct par le contrat d'admission : 1 b. L'accès indirect par le contrat de sponsoring : 1 Le contrat de tenue de marché : 1 a. Le rôle majeur de la liquidité sur le marché : 1 b. Le contrat d'apport de liquidité sur le marché : 1 contrats portant sur la cotation des instruments financiers : 1 Le contrat de liquidité : 1 Le contrat de liquidité : 1 itation indirecte des marchés réglementés : 1 activités réglementées : 1 Les activités interdites : 1 Les activités obligatoires : 1	102 103 103 106 108 113 116 118 118 119 120 20
Section I.	Don 2 L'e A. B.	Les 1. Les 1. 2. Les 1. 2. xplo Les 1.	Cexploitation des marchés réglementés : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	102 103 103 106 108 113 113 116 118 119 120 22 22
Section I.	B.	Les 1. 2. Les 1. 2. xplo Les 1. 2. xplo Les 1. 2.	Cexploitation des marchés réglementés  itation directe des marchés réglementés  contrats portant sur l'accès au marché des membres.  Les contrats permettant l'accès aux négociations.  a. L'accès direct par le contrat d'admission.  b. L'accès indirect par le contrat de sponsoring.  Le contrat de tenue de marché.  a. Le rôle majeur de la liquidité sur le marché.  b. Le contrat d'apport de liquidité sur le marché.  1 Le contrat de cotation.  Le contrat de cotation.  Le contrat de liquidité.  1 itation indirecte des marchés réglementés  1 activités réglementées.  Les activités interdites.  Les activités obligatoires.  a. L'enregistrement des négociations en vue de leur dénouement  b. L'information financière.  1 b.1. L'obligation de transparence des négociations.  1 b.2. L'activité de données de marché.	102 103 103 106 108 113 116 118 119 120 22 22 22
Section I.	B.	Les 1. 2. Les 1. 2. xplo Les 1. 2. xplo Les 1. 2.	Cexploitation des marchés réglementés : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	102 103 103 106 108 113 116 118 119 120 22 22 22

Conclusion du chapitre 1	129
Chapitre 2. Le statut des entreprises de marché	.31
Section 1. Le statut des entreprises de marché en France	32
I. La caractérisation du statut	32
A. L'imprécis statut dans la directive MIF	32
1. L'imprécis statut d'opérateur de marché dans le corps de la directive MIF	33
a. L'imprécision des notions nécessaires à l'établissement d'un statut d'opérateur de marché. Il	33
	37
Le rétablissement d'une cohérence par la Cour de justice de l'Union européenne      B. La clarification du statut en droit français	39
Le principe du libre choix de la forme sociale commerciale des entreprises de marché 1-	43 12
2. Les contraintes limitant le choix de la forme sociale des entreprises de marché	45
II. La régulation du statut	
A. La reconnaissance du marché réglementé	4ソ 50
1. La caractérisation du rôle de l'AMF au travers de la procédure de reconnaissance1	50 50
a. Une compétence formelle du ministre de l'Économie	50
b. Une compétence réelle de l'Autorité des marchés financiers	51
b.1. Le rôle de l'AMF dans l'instruction de la procédure de reconnaissance	52
b.2. La qualification des actes pris par l'AMF dans la procédure de reconnaissance	54
2. Le retrait de la reconnaissance	59
1	59 Co
b. Les conséquences du retrait	5U 52
Les outils du contrôle permanent des entreprises de marché	52 53
a. La surveillance et l'autorisation	٠4
b. Le traitement de l'urgence16	58
2. Le pouvoir de sanction	
Conclusion de la section 1	70
Section 2. La diversité des statuts des entreprises	
de marché dans le monde17	
I. L'analyse du phénomène17	<b>′</b> 1
A. La méthode	2
B. Les résultats : la constitution de groupes d'entreprises de marché au capital ouvert	
II I - I - I - I - I - I - I - I - I -	3
II. La classification des groupes d'entreprises de marché	5
A. La structure de holding financière de tête	6
Conclusion de la section 2	
Conclusion du chapitre 2184	4
Conclusion du titre 1185	5

Titre 2. Les limites du modèle	187
Chapitre 1. L'identification des limites	191
Section 1. Les conflits d'intérêts	191
I. Les conflits d'intérêts structurels	
A. La structure de société commerciale	102
B. La structure de groupe d'entreprises de marché	105
L'absence de régulation du groupe d'entreprises de marché	
Les risques liés au caractère international du groupe	197
II. Les conflits d'intérêts fonctionnels	
A. Lautocotation	100
B. La conciliation entre la fonction d'exploitation	177
et la fonction d'organisation	202
La problématique générale liée à la coexistence des deux fonctions	202
2. Les conflits particuliers	204 204
a. Les conflits liés à la liquidité du marché	204
a.1. L'importance de la liquidité dans l'activité commerciale	
a.2. La prééminence de la liquidité au détriment du contrôle des cotations	
b. La dangerosité de certaines activités lucratives	207
Conclusion de la section 1	
Section 2. La qualification des règles de marché	209
I. Les termes du débat	209
A. La théorie conventionnelle de droit privé	210
L'absence de qualification légale des règles de marché	210
2. Les obstacles à la qualification conventionnelle	212
a. Les prérogatives exorbitantes de l'entreprise de marché à l'égard de ses cocontractan	
a.1. Le pouvoir de modification unilatérale des règles de marché	213
a.2. Le pouvoir de maintien perpétuel du contrat de cotation	
b. Les prérogatives extracontractuelles exerçables à l'égard des tiers	217
b.1. Les obligations contraignant les émetteurs-tiers	
b.2. Les prérogatives exerçables à l'égard des investisseurs non-membres	219
B. La théorie réglementaire de droit public	228
L'absence de délégation de pouvoir réglementaire	229
a. La délégation du pouvoir réglementaire aux autorités administratives et assimilé	
b. La contestable extension de la solution aux personnes morales de droit privé	232
2. L'incertitude sur la reprise des actes unilatéraux par l'administration	
II. Les enjeux de la question	237
A. L'intérêt à agir contre les règles de marché	
et les décisions unilatérales de l'entreprise de marché	
B. La question du juge compétent	
Conclusion de la section 2	241
Conclusion du chapitre 1	242
•	

Chapitre 2. Le traitement incomplet des limites	24
Section 1. Le traitement efficace des conflits d'intérêts par l'AMF	24
I. Le contrôle de la structure des entreprises de marché	
A. Le contrôle de la structure de société commerciale	240
1. Le contrôle de l'actionnariat	
2. Le contrôle des personnes influentes	251
B. Le contrôle des groupes d'entreprises de marché	255
L'inclusion de mesures statutaires de sauvegarde	
2. Le rapprochement des régulateurs au sein d'une instance collégiale internation	ale258
II. Le contrôle de l'activité des entreprises de marché	
entre les fonctions d'organisation et d'exploitation	
1. Le contrôle de l'activité normative	
2. Le contrôle de l'activité générale	
B. Le contrôle de l'autocotation	
1. Les mesures fortes des systèmes juridiques étrangers concernant l'autocotation	
2. Les mesures modérées de la France concernant l'autocotation	1,
Conclusion de la section 1	269
Section 2. L'absence de qualification certaine des règles de marché	270
I. Les principes de la qualification	270
II. L'œuvre jurisprudentielle	272
A. Les acquis de la décision du Tribunal des conflits	
1. L'émission d'actes unilatéraux par l'entreprise de marché	
2. La possibilité d'une qualification duale	
B. L'incertitude persistante de la qualification des règles de marché	
<ol> <li>L'application du droit privé aux faits juridiques de l'entreprise de marché</li> <li>L'ambiguïté sur le sort des actes juridiques pris unilatéralement</li> </ol>	
par l'entreprise de marché	
Conclusion de la section 2	284
Conclusion du chapitre 2	284
Conclusion du titre 2	287
Conclusion de la partie I	289

PARTIE II. LA CLARIFICATION DU MODÈLE	293
TITRE 1. LA RÉNOVATION DU MODÈLE DE DROIT PRIVÉ	299
Chapitre 1. La caractérisation du modèle	303
Section 1. La caractérisation des obligations	304
I. L'opération économique	
A. La finalité immédiate : la recherche d'une prestation de service	305
<ol> <li>L'admission sur le marché en vue d'y placer des ordres de bourse</li> </ol>	305
2. La cotation d'instruments financiers sur le marché	305
a. La finalité de l'admission des titres financiers	305
a.1. La finalité de l'accès au financement	305
a.2. La finalité de la recherche de la liquidité	306
b. La finalité de l'admission des contrats financiers	307
B. La finalité médiate : l'acquisition d'un statut      Un statut nécessaire à l'exercice de l'activité de membre du marché	308
2. Un statut légal d'émetteur coté	309 310
II. La qualification des obligations	312
A. La nécessaire dissociation entre obligations et force obligatoire	314
1. L'absence d'incorporation des obligations statutaires	
dans les conventions individuelles	
a. Les faiblesses de la théorie	
a.1. La qualification légale des règles de marché	314
a.2. Le rejet d'une modification unilatérale de masse des contrats d'admission et de cota b. Les atteintes à la sécurité juridique	tion51)
La qualification des règles de marché en statut autonome	217
B. La construction du rapport juridique par une pluralité d'actes	318
L'établissement de la force obligatoire par les conventions individuelles	318
a. Les obligations spécifiques au contrat d'admission	318
b. Les obligations spécifiques au contrat de cotation	319
2. La détermination du contenu obligationnel dans les règles de marché	320
Conclusion de la section 1	321
Section 2. La qualification des actes juridiques	321
I. Les modèles proposés ou existants	
A. Les modèles d'organisation du marché proposés par la doctrine	222
L'accord doctrinal sur le caractère collectif des marchés	322
a. La construction du caractère collectif des marchés financiers	
par le droit des contrats : l'agrégation de contrats similaires	323
a.1. La théorie du caractère collectif des marchés financiers	323
<ul> <li>a.2. La traduction du caractère collectif en agrégation de contrats identiques</li> <li>b. La justification du caractère collectif par le droit des biens :</li> </ul>	325
l'universalité de droit sans sujet	327
	220

	B.	Les modèles conventionnels instituent un account de	22
		Les modèles conventionnels instituant une régulation privée	33
		r	33.
		a. Les caractéristiques du contrat-organisation.  b. L'inadaptation du contrat-organisation à l'organisation du marché vielem met	33
		The second of th	33,
		- 1 Barrant amin to came a mic agregation de contrats	33
		a. Les modèles de groupements privés de personnes	340
		a.l. Les groupements consacrés par la loi : l'exemple de l'entreprise	
		b. La conformité de l'organisation des groupements privés	
		de personne au modèle du marché réglementé	353
II.	La	a proposition d'un modèle binaire	354
	A.	Les conventions individuelles comme actes dévolutifs du pouvoir	356
		1. Les conventions individuelles en tant que contrats-coopération	356
		2. Les conventions individuelles attributives d'un pouvoir de régulation	361
	В.	Les règles du marché comme règlement de droit privé	362
		1. Les règles de marché en tant que règlement de droit privé	363
		a. La nature de règlement de droit privé des règles de marché	364
		b. Le caractère infralégal du règlement de droit privé	365
		2. Les actes dérivés en tant que décisions de droit privé	367
Co	nclu	ision de la section 2	
	AACI (II.	istori de la scellori 2	369
		e 2. Le régime du modèle	
Section		. La dualité du régime	
I.	Le	contrôle des conventions individuelles	372
	A.	La formation des conventions individuelles	373
		1. Le consentement et la capacité dans les conventions individuelles	373
		a. Le caractère professionnel des conventions individuelles	373
		b. Le caractère de convention d'adhésion des conventions individuelles	376
		2. L'objet et la cause dans les conventions individuelles	377
		a. L'objet des conventions individuelles	377
		b. La cause des conventions de cotation et d'admission	378
	<b>B</b> . 1	La fin des conventions individuelles	379
		L'encadrement de la résiliation des conventions individuelles	380
		a. Le contrôle du pouvoir de résiliation unilatérale de l'entreprise de marché	380
		b. La limitation des causes de résiliation pour les émetteurs	381
		b.1. Les causes de radiation des titres invocables par l'émetteur	381
		b.2. La confirmation jurisprudentielle par l'affaire « Radiall »	382
	2	2. La survie des obligations du membre du marché postérieurement à la radiation	382
II.	Le co	ontrôle des règles de marché	
	A. I	Le contrôle <i>a priori</i> des règles de marché	J04 120
	B. I	Le contrôle judiciaire a posteriori des règles et décisions de l'entreprise de marché	386
		1. Le contrôle du détournement de pouvoir	227
		a. Le fondement du contrôle	397
•		b. La motivation comme outil du contrôle des décisions de l'entreprise de marché	389

2. La potestativité dans les règles de marché
Conclusion de la section 1
Section 2. Un régime limité aux cocontractants394
To Tour de la l'effet relatif des règles de marché
TT I I I I I I I I I I I I I I I I I I
B. L'impossibilité pour les tiers d'influencer les régles de marche
TT T 31-31-31-31-31-31-398
A. Le renforcement légal des prérogatives de l'entreprise de marché
1. La redéfinition factuelle de la catégorie de membre du marché
les utilisateurs du marché réglementé
n v de le fonction de réquiation
1. Le transfert de la fonction de régulation à une entite-tierce
La question du maintien de la classification européenne     des plateformes de négociation
Conclusion de la section 2
Conclusion de la section 2
Conclusion du chapitre 2406
Conclusion du titre 1407
TITRE 2. LA RESTAURATION ALTERNATIVE
D'UN MODÈLE DE DROIT PUBLIC409
Chapitre 1. La qualification du service public413
Section 1. Les prémisses à la qualification de la mission de service public414
T. T. réalementation en tant qu'activité
1ico mublic et de police
A. La mission de service public en tant qu'activité de réglementation
B. L'activité de police spéciale du marché réglementé
2. L'absorption de la fonction de police par la mission de service publication
II. Le silence du législateur quant à la qualification de la mission de l'entreprise de marché
A. L'absence d'opposition au service public en droit européen
de la mission des entreprises de marché
Conclusion de la section 1

Section 2. L'opération de qualification425
I. Le but d'intérêt général du bon fonctionnement du marché réglementé425  A. Le but d'intérêt général reconnu à certains marchés426
Le but d'intérêt général reconnu au formit a marches
1. Le but d'intérêt général reconnu au fonctionnement des marchés de marchandises 427
42/
a.1. La reconnaissance implicite d'un but d'intérêt général pour les marchés territoriaux 427
<ul> <li>a.2. La reconnaissance explicite d'un but d'intérêt général pour les marchés d'intérêt national. 428</li> <li>b. La reconnaissance jurisprudentielle du but d'intérêt général</li> </ul>
de fonctionnement d'un marché de marchandises
b.1. La reconnaissance du but d'intérêt général des marchés territoriaux430
b.2. La reconnaissance du but d'intérêt général des bourses de commerce
2. Le but d'intérêt général anciennement
reconnu aux bourses de valeurs et marchés à terme
B. Le but d'intérêt général des marchés réglementés
Deficience comme but d'intérêt général
a. Le but d'intérêt général des règles favorisant l'efficience du marché réglementé437
a.1. L'efficience informationnelle
a.2. Les efficiences allocationnelle et fonctionnelle
b. La protection de l'intérêt général par la répression pénale
des atteintes à l'efficience du marché réglementé
2. Le traitement du risque systémique comme but d'intérêt général
a. La notion de risque systémique
b. Le risque systémique et les entreprises de marché
b.1. Le risque systémique attaché aux instruments financiers cotés
de l'entreprise de marché et du marché réglementé
II. Les critères complémentaires du service public
A. L'existence des critères classiques de qualification
A. L'existence des critètes classiques de qualification  de-la mission-de service public
La qualification des prérogatives de puissance publique
a. Le critère matériel de régime dérogatoire au droit commun
b. Le critère organique de rattachement à une personne publique
<ol> <li>Les indices de rattachement de l'activité de gestion</li> </ol>
du marché réglementé en mission de service public
B. Le respect par l'entreprise de marché des grandes lois du service public
1. L'application partielle des principes mineurs du service public
L'application totale des principes majeurs du service public
Conclusion de la section 2472
Conclusion du chapitre 1473
Chapitre 2. Le régime du service public475
Section 1. Le renforcement de la sécurité du marché
I. La clarification du statut de l'entreprise de marché
A. Le choix d'un statut de gestionnaire de service public 477
1. La distinction entre service public administratif
et service public industriel et commercial478

2. La qualification de la mission de l'entreprise de marché
a. La qualification par la nature de l'activité
b. L'influence de la qualification sur le régime du service public
B. La libre détermination du mode de dévolution du service public48
Les règles gouvernant la dévolution de service public
a. Le principe de la dévolution contractuelle de service public
b. La dévolution unilatérale du service public
b.1. La dévolution unilatérale volontaire
b.2. L'habilitation implicite par reconnaissance prétorienne du service public
2. La préférable dévolution unilatérale du service
a. La compatibilité du droit européen et de la dévolution unilatérale
b. Les limites d'une négociation personnalisée
pour chaque reconnaissance de marché réglementé
II. Un régime appréhendant tous les utilisateurs du marché
A. La consécration d'un pouvoir réglementaire administratif
<ol> <li>La qualification des actes réglementaires en règlements administratifs</li></ol>
a. La nature administrative des règles de marché prises
dans le cadre du service public d'organisation du marché réglementé494
b. Le régime des actes réglementaires de l'entreprise de marché
b.1. Le renforcement du contrôle des usagers
b.2. Le renforcement des pouvoirs de l'entreprise de marché
<ol><li>Le maintien de la qualification des décisions individuelles</li></ol>
en actes unilatéraux de droit privé502
B. Les droits accordés aux investisseurs en raison du statut
de gestionnaire d'un service public industriel et commercial503
Conclusion de la section 1505
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Section 2. Le renforcement de l'attractivité concurrentielle
de l'entreprise de marché506
I. L'adaptation du statut à la concurrence des normes506
II. L'adaptation du statut à la situation concurrentielle européenne512
A. La légalité des compensations financières
L'existence d'un service public économique général en matière financière
a. La notion de service d'intérêt économique général
a.1. La qualification de service d'intérêt économique général
a.2. Le régime de service d'intérêt économique général
b. L'application aux entreprises de marché
h I a qualifornia de Paramaio de mande de la constante de la c
bili de quanticación de l'entreprise de marche en service d'interst aconomique canaral 16
b.1. La qualification de l'entreprise de marché en service d'intérêt économique général516 b.2. L'application marginale du régime de séparation des activités 516
b.2. L'application marginale du régime de séparation des activités
b.2. L'application marginale du régime de séparation des activités
b.2. L'application marginale du régime de séparation des activités
b.2. L'application marginale du régime de séparation des activités
b.2. L'application marginale du régime de séparation des activités
b.2. L'application marginale du régime de séparation des activités
b.2. L'application marginale du régime de séparation des activités
b.2. L'application marginale du régime de séparation des activités

TABLE	DES	NAATT	ÈRES

Conclusion	du chapitre 2528
Conclusio	n du titre 2529
Conclus	ION DE LA PARTIE II
CONCL	USION GÉNÉRALE533
ANNEXI	ES
Annexe 1.	Liste des marchés réglementés dans l'Espace économique européen544
Annexe 2.	Répartition du chiffre d'affaires des principaux groupes
Annexe 3.	Organisation des groupes557
BIBLIO	GRAPHIE561
INDEX ALP	HABÉTIQUE597
LADIE DEC	MATIÈDEC